

ANDROS®

Communication sur le progrès

- Droits de l'Homme
- Normes du travail
- Environnement
- Lutte contre le corruption

2020



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.



RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

« Andros est membre du Global Compact depuis 2003.
Cet engagement dans la durée marque la volonté de notre entreprise
de s'inscrire pleinement dans les objectifs du développement durable.

Il se traduit par une conduite de ses affaires permettant de concilier
développement économique, respect des droits humains et
limitation de son impact environnemental.

Andros s'est doté d'un plan de performance durable qui constitue
la colonne vertébrale de son développement durable et qui lui
permettra de continuer à avancer sur ce chemin de progrès.»

Frédéric GERVOSON
Président d'Andros

Florian DELMAS
Directeur Général d'Andros





LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT



DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.



NORMES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de la négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

PLAN DE PERFORMANCE DURABLE



Andros performance durable : un socle RSE commun à toutes nos filiales françaises et internationales.

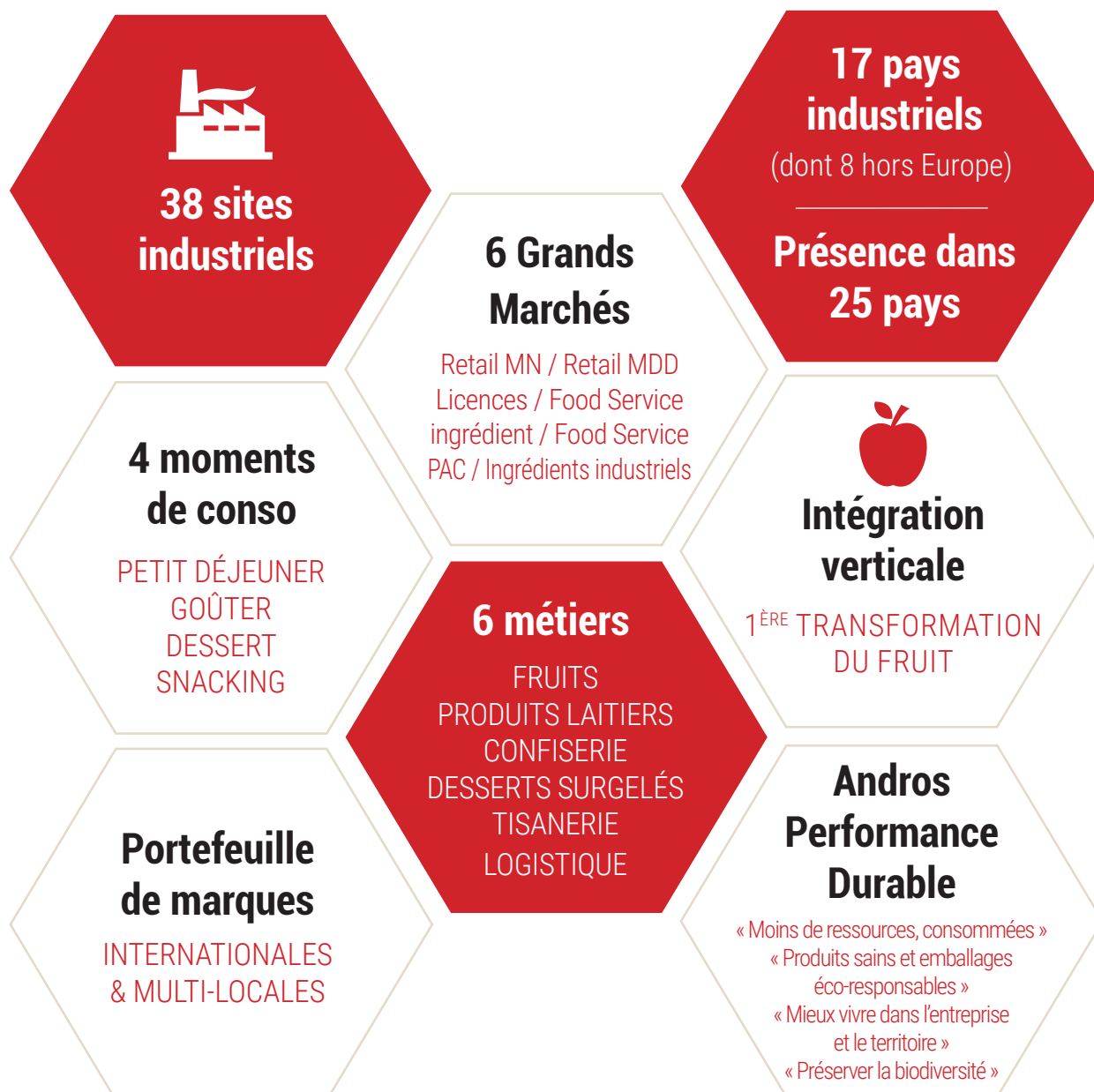
Construite autour de 5 piliers et 14 thématiques, notre politique RSE fixe des objectifs communs et minimums pour nos filiales.

Tableau de correspondance plan de performance durable et principes du Global Compact / ODD

Thématique	Global Compact / ODD	
Moins de ressources consommées	> L'eau une ressource à préserver	8, 9, 6
	> Réduire notre empreinte carbone	7, 9, 11, 12, 13
	> Des transports plus propres	7, 9, 11, 12, 13
	> Moins de déchets, mieux valorisés	7, 9, 11, 12, 13
Des produits sains et des emballages éco-responsables	> Des produits bons, sûrs, naturels et sains	7, 8, 9, 2, 3, 6, 9, 11, 12, 13, 14, 15
	> Des emballages éco-responsables	6, 9, 11, 12, 13, 14, 15
Mieux vivre dans l'entreprise et le territoire	> Préserver la santé de nos collaborateurs	1, 2, 3, 4, 5, 6, 3
	> Améliorer la qualité de vie au travail	6, 9, 4, 5
	> Nos engagements citoyens	6, 2, 3, 8, 9, 10
Préserver la biodiversité, promouvoir l'agroécologie	> Des vergers durables	7, 8, 9, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15
	> Concilier élevage, agroécologie et biodiversité	7, 8, 9, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15
	> La biodiversité aussi autour de nos usines	7, 8, 9, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15
Le développement durable pour tous, partout, tout le temps	> Rendre compte de notre action	1, 3, 4, 5, 6, 7, 8
	> Embarquer nos fournisseurs et collaborateurs	9, 10, 12, 13, 14, 15

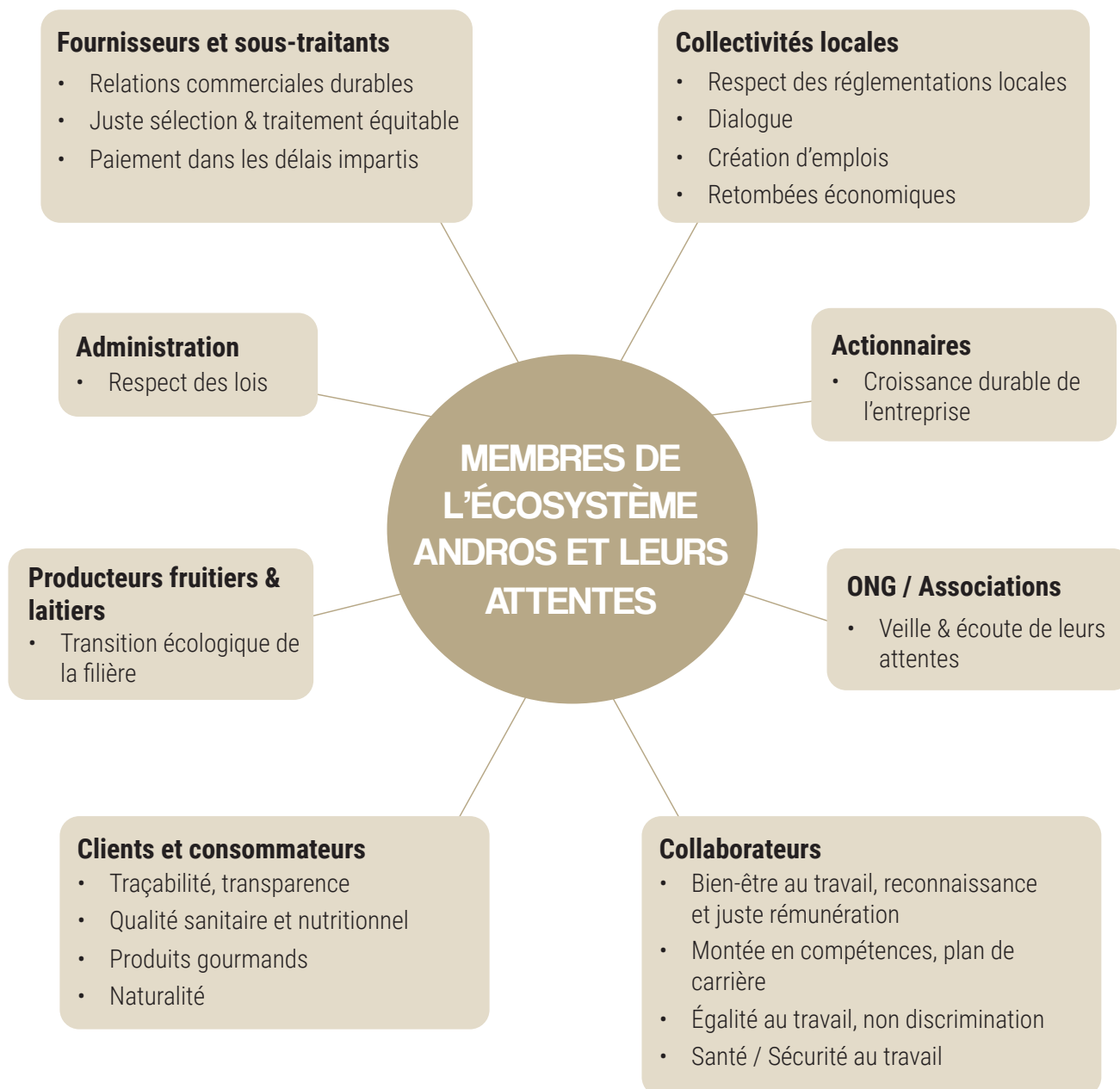
UNE ENTREPRISE FAMILIALE FRANÇAISE & MULTI-LOCALE

« Notre entreprise familiale, française et multi-locale, experte du fruit, du végétal et des produits lactés gourmands, repose sur un socle de valeurs fortes, garantissant qualité, simplicité, innovation et respect mutuel. Pour concrétiser notre volonté de rendre accessibles à tous, à chaque moment de la journée, des produits gourmands et naturels, nous nous sommes organisés autour de 6 métiers et une collaboration multi-locale entre nos sites de production. »



CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

« Pour mieux prendre en compte les attentes de ses parties prenantes, Andros en a réalisé la cartographie. 8 catégories de parties prenantes composent l'écosystème Andros. »



DROITS DE L'HOMME





DROITS DE L'HOMME

- 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et
- 2 Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

De nombreux textes internationaux encadrent la protection des droits de l'homme tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976) sont les principaux instruments à l'international ayant force obligatoire.



En plus de la Charte internationale des droits de l'homme, l'ONU a adopté sept autres traités dans ce domaine tels que la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et La Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006).



Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises ayant une activité internationale rappellent par ailleurs que les entreprises doivent exercer leurs activités conformément aux réglementations et aux législations nationales, et contribuer au développement durable. Ces principes précisent que les entreprises doivent respecter les droits de l'Homme, à la fois en pratique et au moyen d'engagements de principe. Elles doivent exercer une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour évaluer et gérer les impacts réels ou potentiels sur les droits de l'homme et établir des mécanismes de remédiation.

Le SEDEX a fait peau neuve en 2020 ! Cette plateforme constitue la première interface mondiale de partage de données environnementales et sociales liées aux chaînes d'approvisionnement.

Nous avons basculé toutes nos usines inscrites sur la nouvelle version SEDEX. Nos sites de production concernés doivent détailler leur niveau d'engagement sur les droits humains, les procédures et les plans d'action en place. Nos sites de production font régulièrement l'objet d'audits éthiques (SMETA 2 et 4 piliers par exemple). Aucune non-conformité sur les droits de l'homme n'a été constatée.

Andros est par ailleurs adhérent à la plateforme d'autoévaluation RSE **Valorise** depuis sa création en 2017 et pour laquelle nous remplissons un questionnaire personnalisé autour de 21 critères.



Andros avance un peu plus avec Ecovadis !

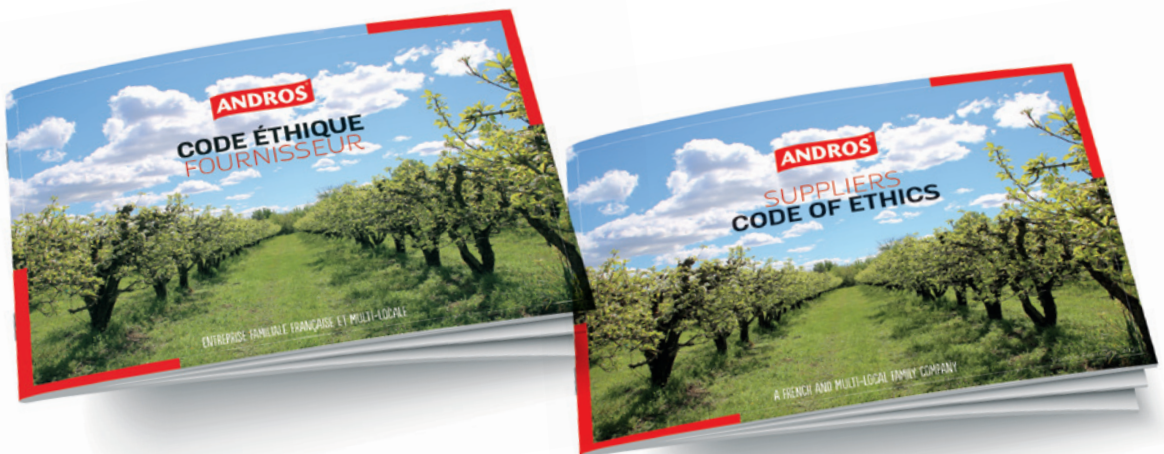
Ecovadis est une plateforme d'évaluation des performances RSE et des achats responsables. Andros Ultra-Frais est membre Ecovadis depuis 2020 et a fait évaluer à ce titre son système de management RSE. Ecovadis analyse les réponses et plus particulièrement les documents justificatifs qui doivent être fournis. Andros UF a ainsi obtenu un score honorable de 54/100 pour une première évaluation le plaçant dans le premier quart des entreprises les mieux notées.





DROITS DE L'HOMME

Depuis 2020, la nouvelle version de notre code éthique fournisseur disponible en français et en anglais a été envoyée à l'ensemble de nos filiales et sera déployée progressivement auprès de nos fournisseurs lors des nouvelles collaborations ou prolongations de relations commerciales. Ce document a été renforcé pour tenir compte des nouveaux enjeux RSE. La dépendance économique, l'éthique commerciale, la protection des données personnelles ou encore le bien-être animal ont ainsi été intégrés ou consolidés.



Notre code éthique fournisseur est construit sur 4 chapitres inspirés directement des 4 volets et 10 principes du Global Compact.

Tableau de correspondance code éthique fournisseur & principes du Global Compact



Normes de travail



Bonne pratique des affaires



Communautés locales



Respect de l'environnement





DROITS DE L'HOMME



“ Andros lutte contre le gaspillage alimentaire ”

Andros lutte contre le gaspillage alimentaire en fournissant gratuitement des produits invendus à des associations caritatives telles que les Banques alimentaires, les Restos du Cœur et le Secours populaire.

Plus de 2600 tonnes ont été données en 2020 par Andros France au bénéfice d'associations caritatives mais aussi, de manière exceptionnelle, à des établissements de soin dans le cadre de la crise Covid. C'est d'ailleurs l'ensemble de nos filiales du monde entier qui a fourni en local des produits aux professionnels de santé durant cette crise.

Le code éthique fournisseurs

Nous nous assurons du respect des règles éthiques pour nous-même et nos fournisseurs. Par la signature du code éthique fournisseurs Andros, l'entreprise veille à ce que l'ensemble des fournisseurs respecte strictement les engagements de l'entreprise en matière de droits de l'Homme.

Le code éthique fournisseurs Andros traduit en espagnol et en anglais



NORMES DU TRAVAIL





NORMES DU TRAVAIL

- 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4 L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 L'abolition effective du travail des enfants ;
- 6 L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Andros s'assure, année après année, du respect rigoureux des normes du travail applicables dans les pays d'implantation de nos filiales. Au-delà des réglementations locales, des normes internationales sont élaborés par l'OIT pour établir des principes et des droits fondamentaux au travail.

Le Conseil d'administration du BIT a qualifié de «fondamentales» huit conventions dans ce domaine :

- convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948),
- convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949),
- convention sur le travail forcé (1930),
- convention sur l'abolition du travail forcé (1957),
- convention sur l'âge minimum (1973),
- convention sur les pires formes de travail des enfants (1999),
- convention sur l'égalité de rémunération (1951), et
- convention concernant la discrimination (1958).

Les audits sociaux menés par des cabinets externes pour le compte de nos clients n'ont pas décelé de non-conformité dans ce domaine.

La nouvelle instance de représentants du personnel (**Comité Social et Économique**) mise en place en 2019 a été étroitement impliquée par la Direction Générale dans le cadre de la crise de la covid-19 (réunions hebdomadaires, mise en place de postes de prise de températures, ac-

cord garde d'enfants...). Toutes les négociations annuelles obligatoires ont été tenues malgré le contexte sanitaire.



Les salariés bénéficient d'une large couverture santé. **En 2020, le taux de prise en charge de la couverture est de plus de 98 % toutes dépenses confondues :** optique, soins dentaires, hospitalisation, médecine de ville, etc. L'objectif est inchangé : le reste à charge zéro sous un régime unique pour les cadres et non cadres.

La sécurité de nos salariés et collaborateurs sur nos sites est au cœur de nos préoccupations. Andros poursuit le déploiement des 7 règles d'or pour que la sécurité soit l'affaire de tous. Le taux de fréquence des accidents de travail poursuit sa baisse en 2020 : -16,4% par rapport à 2019 au niveau des sites suivis (France & international). 3097 visites préventives de sécurité ont été réalisées dans les usines France et monde en 2020.

Ces règles fondamentales (listées ci-dessous) constituent un socle de consignes de sécurité commun à tous les sites et font l'objet d'animations tel que le Andros Fruit day en Chine.



LES 7 REGLES D'OR

Les 7 règles d'or pour la sécurité au quotidien : un engagement de long terme pour un management proactif des risques professionnels

Je respecte les règles de circulation et de conduite.

Je porte efficacement mes EPI dans le respect des règles.

Je mets en sécurité les équipements avant intervention.

J'applique les règles liées aux produits chimiques.

J'agis à mon niveau en sécurité et j'alerte ma hiérarchie en cas de difficultés.

Je maîtrise les risques lorsque mon activité peut avoir un impact sur les autres.

Je me sécurise pour tout travail en hauteur.



NORMES DU TRAVAIL

LE CODE DE BONNE CONDUITE DES AFFAIRES

Notre code de bonne conduite en cours de révision rappelle également qu'Andros veille à offrir un cadre de travail exempt de harcèlement et de discrimination. Comme l'année dernière et conformément à la réglementation, nous avons procédé au calcul de l'Index égalité professionnelle femmes-hommes pour les filiales françaises soumises à cet Index : Andros Ultra-frais, Andros SNC, Andros Surgelés et Tradifrais. Les scores s'échelonnent de 92/100 à 98/100 là où le minimum requis par la loi est de 75/100.

Respect des droits de l'homme

Les collaborateurs d'Andros ont le droit de faire respecter leur dignité humaine et de travailler dans un milieu exempt d'intimidation, d'hostilité ou d'agressivité.

Andros exige un traitement équitable, respectueux et digne de l'ensemble de son personnel.

Andros, signataire du Pacte Mondial de l'ONU, respecte les droits de la personne et favorise la protection des droits reconnus à l'échelle internationale. L'entreprise s'engage à créer un milieu de travail exempt de harcèlement et de discriminations pour motifs illicites, tels que l'âge, la race, la couleur de peau, la religion, les croyances, le sexe, la nationalité, la langue, les opinions politiques, la situation de famille, la grossesse, l'orientation sexuelle ou le handicap.





NORMES DU TRAVAIL

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



“ Andros s’engage pour renforcer la qualité de vie au travail ”

La qualité de vie au travail et la santé au travail constituent des préoccupations majeures partagées par tous les acteurs en interne. L'accord sur la qualité de vie au travail signé par tous les partenaires sociaux en 2018 (usines Andros SNC) a été mis en œuvre sur l'ensemble des engagements pris (télétravail, droit à la déconnexion, environnement de travail, capital santé, fin de carrière).

Crise du covid-19, la priorité absolue donnée à la santé de nos collaborateurs

En tant que service essentiel reconnu par l'Etat, les usines Andros ont continué à produire durant la crise avec trois priorités résumées en un slogan : protéger, produire, livrer. La protection des collaborateurs Andros n'a jamais cédé le pas aux autres priorités durant toute la crise. A ce titre, Andros a notamment fourni un kit sanitaire à l'ensemble de ses salariés (gel hydroalcoolique, masques...). Des mesures d'accompagnements ont été prises pour les salariés dont le conjoint appartient au corps médical.

Dans une démarche de soutien local, des actions diverses ont également été menées, par exemple :

- distribution de produits alimentaires, masques, gel, surchaussures, surblouses aux pharmacies, médecins et autres services de santé sur le bassin historique de l'entreprise ;
- soutien des arboriculteurs du bassin de vie (100 km) en s'engageant à acheter leur production, même si le prix est plus élevé, afin de réduire leurs pertes de revenus.

De nombreux engagements ont été pris par la Direction pour aider les salariés lors de la survenue de cette crise sanitaire : par exemple cantine gratuite pour les salariés présents sur le site historique, pas de recours au chômage partiel pour les commerciaux. Une prime a été versée pour tout le personnel non-cadre, des usines et des entrepôts logistiques ainsi qu'aux intérimaires présents sur site pour remercier le personnel pour sa mobilisation. Cette mesure a concerné 3000 collaborateurs en France.

Mes instants fruités

De la convivialité et de la cohésion ont été développées lors du premier confinement à travers le lancement des « instants fruités » sur l'intranet. Des animations sportives, des conférences sur des sujets variés et des recettes ont ainsi été proposées aux salariés.



ENVIRONNEMENT





ENVIRONNEMENT

- 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8 À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- 9 À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

RÉDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'une de nos priorités sur l'Amont agricole reste la réduction de produits phytosanitaires tout au long de la culture des fruits par nos arboriculteurs partenaires. Ce travail est mené conjointement avec nos fournisseurs à travers des démarches favorisant l'agroécologie.

Nos marques poursuivent parallèlement le développement du bio et ce, pour tous nos métiers. Nous proposons ainsi 4 références en desserts fruitiers, 3 en gourdes, 5 en jus et 5 en confitures. Au-delà de nos desserts fruitiers, gourdes, jus et confitures bio, Andros Surgelés propose une offre diversifiée de confitures, glaces, compotes et yaourts « Mon Bio Gourmand » avec des ingrédients biologiques sélectionnés en priorité en France. **L'activité bio poursuit également sa montée en puissance côté Andros Confiserie avec une augmentation de 5% entre 2019 et 2020 sur les gammes bio. Au total, 58% de nos usines en 2020 sont certifiées pour produire bio.**



BIODIVERSITÉ

Novandie a mis en œuvre un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels en faveur de la préservation de la biodiversité autour de l'usine d'Auneau. 265 espèces ont été recensées dont 12 espèces patrimoniales (espèces végétales/animales rares ou protégées). Nous accompagnons nos arboriculteurs partenaires vers des itinéraires culturels plus respectueux de l'environnement qui limitent la quantité d'intrants (produits phytosanitaires, engrais) et favorisent donc la protection de la biodiversité.



“ Réintroduire le vivant dans la biodiversité du sol ”



Dans le cadre de l'accompagnement de nos producteurs sur nos vergers dédiés, 48 heures de formations ont été dispensées en 2020 autour des principes de l'agroécologie. Ces formations permettent par exemple de travailler sur l'arrêt du désherbage chimique et la réintroduction du couvert végétal (enherbement) pour protéger la biodiversité du sol. Nous expérimentons ainsi une agriculture de conservation sur 115 hectares qui redonne au sol le premier rôle dans la production végétale.



Vergers expérimental, plantation framboisier avec couvert végétal



ENVIRONNEMENT

SANS RÉSIDUS DE PESTICIDES*

Pour garantir la qualité à la sortie du verger, Andros accompagne étroitement ses arboriculteurs partenaires dans la démarche Sans Résidus de Pesticides (SRP)*. Nous poursuivons cette démarche avec une gamme de Desserts fruitiers SRP (4 références). Nos jus et confitures bio sont également SRP.

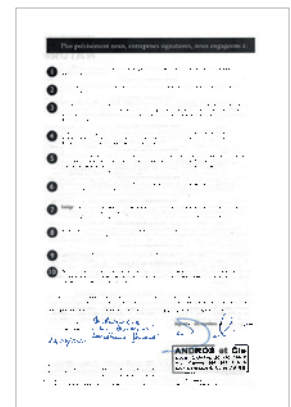
* Andros garantit un taux de résidus inférieur à 0,000001% dans la limite de quantification des molécules ciblées



ACT4NATURE

Act4Nature France est une initiative portée par l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de la Stratégie Nationale Biodiversité. Cette initiative mobilise les entreprises pour la biodiversité et s'inscrit dans une démarche de progrès. Les participants doivent signer les 10 principes communs puis déposer un plan d'action individuel dans un délai d'un an.

Ces 10 engagements placent la biodiversité au cœur de la stratégie d'entreprise et du dialogue avec les parties prenantes. Andros est en particulier soucieux de la préservation des pollinisateurs qui sont indispensables à la production des fruits. A ce titre, Andros est signataire du programme Act4nature.



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



“ Andros s’engage pour la préservation des pollinisateurs ”

Andros a lancé en avril 2018 sa première référence sans sucres ajoutés aux pommes certifiées Bee Friendly®. En 2020 nous avons renouvelé et renforcé notre partenariat de 3 ans pour soutenir l'association Bee Friendly®. Dans le cadre de ce renforcement, nous avons proposé de nouvelles références Bee Friendly® en 2020.

Ce label exigeant est construit autour d'un cahier des charges de 27 critères stricts sur la traçabilité, les pratiques agricoles, insecticides, OGM et ruches. Une liste noire de molécules interdites d'usage s'assure de l'absence de néonicotinoïdes qui sont responsables du déclin massif des abeilles. La démarche Bee Friendly® est sanctionnée par un audit indépendant externe.





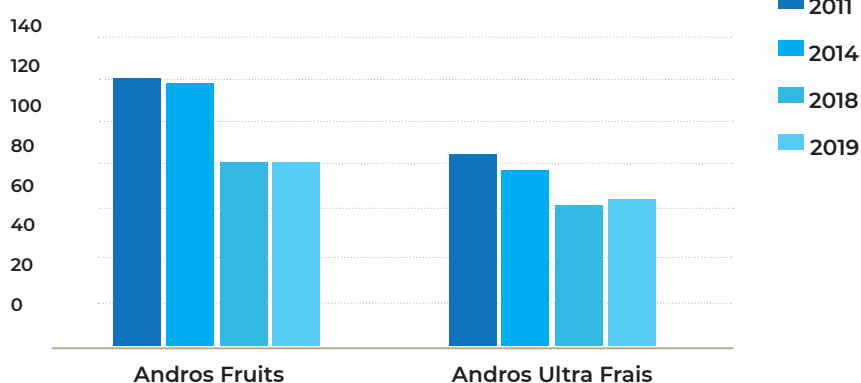
ENVIRONNEMENT

↪ Au sein du site historique d'Andros, le fioul lourd a été remplacé par un biocombustible issu de la biomasse.

CARBONE

Face à l'enjeu climatique, un objectif unique et ambitieux pour toutes nos filiales : la neutralité carbone pour nos émissions directes. Cette ambition forte nécessite de réduire au maximum nos émissions avant de compenser la part incompressible. Pour cela nous investissons dans les énergies peu ou moins carbonées et sensibilisons parallèlement les équipes aux bonnes pratiques. Depuis 2011, Andros Fruits et Andros Ultra-Frais produisent, tous les 4 ans, le bilan des émissions de gaz à effet de serre réglementaire de leur activité. **Pour piloter notre objectif de neutralité carbone, nous effectuons désormais un bilan carbone annuel que nous étendons à toutes nos filiales.**

En kg CO₂e/TPF



En tCO ₂ e	2011	2014	2018	2019
Andros Fruits	35 946	35 272	31 960	32 033
Andros Ultra Frais	35 030	29 514	25 234	25 988

TRANSPORT

Nous agissons également sur nos émissions indirectes, celles de nos transporteurs auxquels nous faisons appel pour le transport de nos matières premières et nos produits, du champ à l'assiette.

Notre indice GES moyen en 2020 (calculé par TK Blue) pour l'ensemble de notre flotte et des flux Andros France est de 89,92 gCO₂ e/t.km



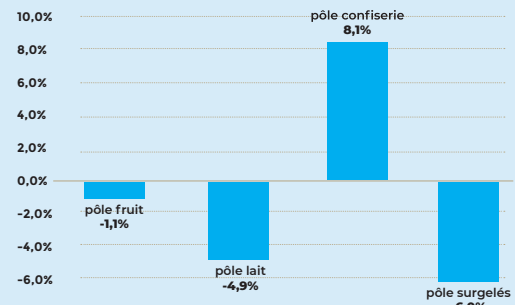


ENVIRONNEMENT

EAU

L'eau est une ressource précieuse pour nos bassins de production et nos usines. Notre consommation d'eau a baissé de 5,5% entre 2019 et 2020 sur nos pôles fruit, confiserie, desserts surgelés grâce à la recherche des fuites, la sensibilisation des opérateurs sur ligne, la correction des mauvaises pratiques et la pose de compteurs divisionnaires.

Évolution de la consommation d'eau des sites par tonne de produits finis entre 2019 et 2020. L'augmentation pour le pôle confiserie s'explique par la baisse des quantités produites due à la pandémie du coronavirus.



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



La protection de la ressource en eau passe aussi par le traitement des effluents avant la restitution dans le milieu naturel.

La bonne performance de nos stations d'épuration continue de rester stable avec un rendement épuratoire de 99,38 % pour nos usines françaises.



La nouvelle station d'épuration mise en service en 2020 sur le site de Biars va permettre de fiabiliser nos rejets au milieu naturel.



DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. **La priorité est donc portée sur les réductions de pertes en ligne et la lutte contre le gaspillage alimentaire de manière plus générale.** Andros Ultra-frais a réduit par exemple de 12% ses déchets rapportés à la tonne de produits finis en 2020 et Andros fruits Biars de 8,7%.

En cas de production de déchets, nous nous efforçons de trouver une filière de recyclage et ce, pour tous les déchets valorisables. 70 tonnes de noyaux d'abricots provenant de notre usine historique ont été valorisé en 2020 en local dans les exploitations agricoles du Lot et de la Corrèze : un déchet devenant ressource pour un autre acteur, un bel exemple d'économie circulaire !



Pour valoriser nos déchets il faut commencer par bien les trier. Tous nos sites ont mis en place cette collecte sélective. Par exemple Andros Biars dispose de 34 filières différentes de tri en interne pour ses cartons, plastiques, bois, métaux, etc...

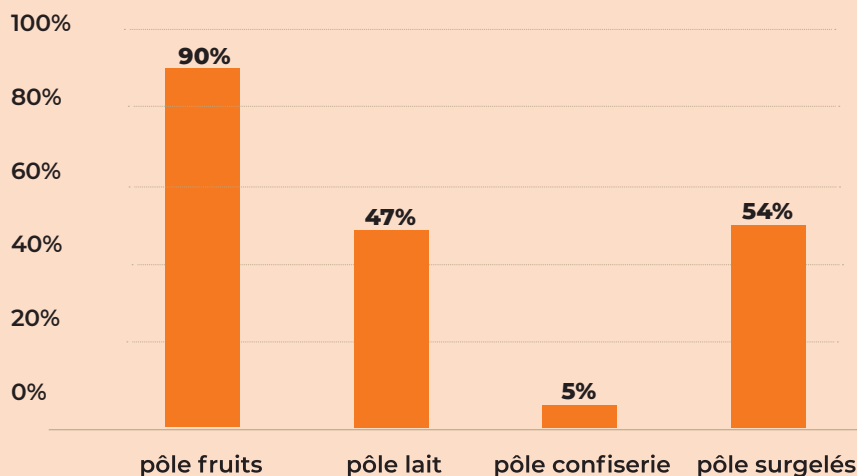


ENVIRONNEMENT

EMBALLAGES

Sur un enjeu concentrant de fortes attentes de la part de toutes les parties prenantes, Andros répond au travers d'objectifs ambitieux déployés progressivement sur nos filiales depuis 2020 et déclinés en 3 axes :

- **Vers moins d'emballages** : Le premier axe est de diminuer la quantité de tous les emballages (réduction poids, suppression d'éléments, réutilisation). Par exemple, les efforts pour diminuer les quantités de plastique et de carton utilisé sur le pôle Ultra-Frais ont ainsi généré en 2020 une économie de 12,6 tonnes de plastique sur le site de Vieil Moutier (réduction du poids des préformes) et de 90 tonnes de carton sur le site de Marcillé (remplacement des cavaliers par des étiquettes sur les pots).
- **Vers des emballages recyclables** pour réduire l'impact en fin de vie des emballages. 78% des tonnages d'emballages d'Andros Fruits vendus aux consommateurs sont d'ores et déjà recyclables (verre, métal, carton, plastique PET...). L'année 2020 a été marquée par le lancement de la gourde Andros recyclable qui a permis d'éviter sur cette seule année l'émission de 47 tonnes de CO₂ et d'économiser environ 24 400 m³ d'eau pour sa fabrication par rapport à la précédente génération de gourdes.
- **Vers des matières premières recyclées** ou durablement produites (cartons & papiers FSC/PEFC, plastiques biosourcés). Nos emballages cartons (cavaliers et cartons de regroupement) intègrent déjà pour une grande majorité des fibres recyclées.



Recyclabilité des emballages par pôle en 2020 (part en poids sur le périmètre des emballages ménagers mis sur le marché en France en 2020).

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION





LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Andros s'est pourvu en 2017 d'un programme anti-corruption et anti-traffic d'influence respectant les exigences légales (*loi « Sapin II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique*). **Ce programme donne des exemples de corruption et de trafic d'influence afin que l'ensemble des collaborateurs reste vigilant.** Ce code a été élaboré comme un outil pédagogique permettant aux partenaires d'identifier les comportements à proscrire et les réflexes à adopter en cas de situation à risque pour Andros.

Le programme anti-corruption a été intégré au sein du Règlement Intérieur et mis à la disposition de tous sur

les tableaux d'information au personnel. Les lanceurs d'alerte sont invités à signaler tout manquement auprès de leurs supérieurs hiérarchiques ou par mail (**conformite@andros.fr**).

Nous avons réalisé un travail autour de la cartographie des risques pour identifier les axes de progrès. Des formations à la lutte contre la corruption ont été parallèlement dispensées auprès des CODIR de nos filiales pour sensibiliser nos collaborateurs. **Enfin, nos CGV, notre code éthique fournisseurs et notre code de bonne pratique des affaires qui régissent nos relations commerciales rappellent les obligations en matière de lutte contre la corruption.**

ANDROS

PRÉVENTION & LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

Une obligation légale, le mode d'emploi pour nous conformer

La loi française oblige les sociétés appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins 500 salariés et réalisant plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, à **prendre les mesures** destinées à **prévenir** et à **détecter** la commission, **en France ou à l'étranger**, de faits de **corruption ou de trafic d'influence**.

L'Agence Française Anti-corruption est chargée de contrôler la conformité des entreprises sous peine d'amendes sévères. Andros profite de cette obligation légale pour réaffirmer son engagement et sa volonté d'être un acteur exemplaire en matière d'éthique des affaires.

Sous la responsabilité directe des directeurs généraux, adoption d'un programme de conformité anti-corruption en 8 étapes obligatoires prévues par la loi :

+ Engagement des instances dirigeantes

- Tolérance zéro affirmée ;
- Adoption d'un comportement exemplaire ;
- Implication renforcée dans la mise en œuvre du programme ;

1 - L'établissement d'un code de conduite

- Applicable à tous ;
- Description des comportements attendus et à risque en matière de corruption et trafic d'influence ;
- Sanctions disciplinaires en cas de violation du code ;



Z.I - 46 130 BIARS SUR CERE
tel: +33 (0)5.65.10.10.10